

# COVID-19 – MESURES DE LUTTE.

## RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES DE LA SANTE ET DES FINANCES DU G20 SUR LA PROTECTION DU PERSONNEL DE SANTE, L'ACCES AUX TESTS, AUX TRAITEMENTS ET AUX VACCINS, L'ANNULATION DE LA DETTE ET L'AIDE FINANCIERE

Amnesty International appelle les ministres de la Santé et des Finances du G20 à se positionner en chefs de file au niveau mondial en adoptant, lors de leur réunion du 17 septembre 2020, des plans ambitieux visant à protéger le personnel de santé, à garantir un accès universel à tous les tests, traitements ou vaccins nécessaires et à aider les États les plus pauvres à faire face à la pandémie de COVID-19, notamment au moyen de l'annulation de leur dette. Il faut que le Plan d'action du G20 soit actualisé en conséquence.

### PROTEGER LE PERSONNEL DE SANTE ET DES AUTRES SECTEURS ESSENTIELS

Le personnel de santé et des autres secteurs essentiels joue un rôle extraordinaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19, mettant souvent sa vie, sa santé et son bien-être en danger. Selon les informations recueillies par Amnesty International, plus de 7 000 professionnel-le-s de la santé sont morts dans le monde, et ce chiffre est probablement bien en deçà de la réalité<sup>1</sup>. En outre, de nouvelles données montrent que les minorités ethniques sont touchées de manière disproportionnée<sup>2</sup>[https://oneamnesty-my.sharepoint.com/personal/stephen\\_cockburn\\_amnesty\\_org/Documents/Coronavirus/HE\\_Work\\_G20\\_sc.docx\\_-\\_ftn2](https://oneamnesty-my.sharepoint.com/personal/stephen_cockburn_amnesty_org/Documents/Coronavirus/HE_Work_G20_sc.docx_-_ftn2) et que certains métiers, comme celui d'agent-e sanitaire des collectivités ou d'employé-e de maison de retraite, sont souvent moins visibles et moins protégés.

Dans de nombreux pays, les professionnel-le-s de la santé travaillent dans des conditions dangereuses : ils ont notamment des difficultés à obtenir les équipements de protection individuelle (EPI) dont ils ont besoin, sont mal rémunérés ou mal dédommagés, ont une charge de travail importante et peuvent souffrir d'anxiété et de stress. Dans plusieurs pays également, le personnel de santé et des autres secteurs essentiels subit des représailles du gouvernement ou de son employeur pour avoir dénoncé ses conditions de travail ou avoir critiqué la réaction des autorités<sup>3</sup>. Alors que la pandémie se prolonge et gagne de nouveaux endroits du monde, il faut de toute urgence que les États membres du G20 accordent la priorité aux personnes qui risquent leur vie pour nous protéger et qu'ils coopèrent à cet égard.

### DROIT A LA SANTE ET ACCES AUX TESTS, AUX TRAITEMENTS ET AUX VACCINS

L'accès aux tests, aux traitements et aux vaccins est un aspect essentiel du droit à la santé, que tous les États sont tenus de faire respecter. Il incombe aux États de faire en sorte que tout vaccin ou traitement contre le nouveau coronavirus soit disponible et accessible sans discrimination et de prendre des mesures spéciales pour venir en aide à des groupes particulièrement à risque ou dont la marginalisation les met à l'écart des vaccins et des traitements éventuels. Il est vital que les États membres du G20 prennent des mesures concrètes pour que les tests, les traitements et les vaccins soient répartis équitablement entre les pays et en leur sein, en gardant à l'esprit que tout vaccin doit être considéré comme un bien public collectif qui relève de l'intérêt général. Il convient notamment, à ce titre, d'améliorer leur disponibilité et leur accessibilité économique grâce à la transparence et à la mutualisation des innovations.

Par ailleurs, les États ont l'obligation de veiller à ce que les entreprises respectent le droit à la santé et ne fassent pas obstacle à l'accès aux traitements et aux vaccins contre le nouveau coronavirus. Le droit à la santé contraint les États à utiliser toutes les ressources dont ils disposent pour faire en sorte que le coût n'entrave jamais l'accès aux technologies dans le secteur de la santé, comme les traitements et

<sup>1</sup> Amnesty International, Les recherches menées par Amnesty révèlent que plus de 7 000 professionnel-le-s de santé sont morts du COVID-19, 3 septembre 2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/09/amnesty-analysis-7000-health-workers-have-died-from-covid19/>

<sup>2</sup> Voir, par exemple, T. Kirby, Evidence mounts on the disproportionate effect of COVID-19 on ethnic minorities, The Lancet, volume 8, numéro 6, 1<sup>er</sup> juin 2020, [https://www.thelancet.com/journals/lanres/article/PIIS2213-2600\(20\)30228-9/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanres/article/PIIS2213-2600(20)30228-9/fulltext)

<sup>3</sup> Amnesty International, Exposé, réduit au silence, agressé : le personnel de santé et des autres secteurs essentiels confronté à un manque de protection criant en pleine pandémie de COVID-19, 13 juillet 2020, POL 40/2572/2020, <https://www.amnesty.org/fr/documents/pol40/2572/2020/en/>

les vaccins contre le nouveau coronavirus. En effet, si le prix est un frein à l'adoption du vaccin, l'efficacité de celui-ci face à la pandémie s'en trouvera considérablement réduite.

## **NECESSITE D'ANNULER DE TOUTE URGENCE LA DETTE JUSQU'A FIN 2021 AU MOINS**

Les États sont, dans leur immense majorité, parties à des traités relatifs aux droits humains qui comportent l'obligation pour eux de participer à la coopération et à l'aide internationales (le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, par exemple). C'est le cas de 17 des membres du G20. Les États les plus riches, comme les membres du G20, sont tenus d'aider ceux qui peinent à mobiliser des ressources financières suffisantes pour faire face à la pandémie et de veiller à ce que le remboursement de la dette ne se fasse pas aux dépens de la protection de la santé, des moyens d'existence et du droit à un niveau de vie suffisant.

Il apparaît clairement que les initiatives actuelles, y compris l'Initiative de suspension du service de la dette validée par le G20 (qui accordera à 42 États un allègement provisoire de 5,3 milliards de dollars au total), sont nettement insuffisantes pour permettre aux pays les plus pauvres de mettre en place des interventions efficaces face à la pandémie et de prendre la voie d'une reprise juste. Dans leur communiqué du 18 juillet, les ministres des Finances du G20 ont évoqué la possibilité de prolonger l'Initiative au-delà de l'année 2020. Cependant, malgré cette note relativement positive, nous estimons que le G20 peut et doit prendre des mesures bien plus ambitieuses en annulant totalement le remboursement de la dette en 2020 et 2021, au moins pour les 77 pays les plus pauvres, et en veillant à ce que la dette soit supportable à plus long terme, sur la base d'une évaluation fiable de l'impact en matière de droits humains. Par ailleurs, le G20 doit s'assurer que les plans de relance favorisent la transition vers une économie sans carbone, tout en encourageant la création d'emplois décents et respectueux de l'environnement.

## **RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES DE LA SANTÉ ET DES FINANCES DU G20**

### **PROTECTION DU PERSONNEL DE SANTE ET DES AUTRES SECTEURS ESSENTIELS**

- Veiller à ce que l'ensemble du personnel de santé et des autres secteurs essentiels puisse se protéger pendant la pandémie de COVID-19, notamment en augmentant la production locale d'EPI, en promouvant la coopération internationale en matière de distribution de sorte que le matériel parvienne aux endroits où il est le plus nécessaire et en examinant les politiques commerciales nationales afin de s'assurer qu'elles ne font pas obstacle à la disponibilité, à l'accessibilité économique ni à la qualité des produits indispensables, comme les EPI, dans tous les pays ;
- Reconnaître la maladie à coronavirus 2019 comme une maladie professionnelle afin que les personnes qui la contractent dans le cadre de leur travail puissent être indemnisées et bénéficier d'une prise en charge, notamment médicale, outre l'indemnisation qu'il convient de verser à la famille en cas de décès ;
- S'assurer que tout le personnel de santé et des autres secteurs essentiels puisse exercer ses droits aux libertés d'expression et d'association sans peur des représailles, et que les employeurs instaurent des systèmes permettant à ce personnel de signaler les risques en matière de santé et de sécurité ;
- Collecter et publier des données par profession, en y incluant le personnel de santé et des autres secteurs essentiels qui a été infecté par le nouveau coronavirus et en précisant le nombre de décès, et les ventiler en fonction des motifs de discrimination interdits par la loi ;
- Réaliser des examens exhaustifs, efficaces et indépendants de l'état de préparation des États et autres acteurs à la pandémie, ainsi que de leur réaction face à celle-ci, qui fournissent des solutions et des enseignements pour l'avenir.

### **ACCES AUX TESTS, AUX TRAITEMENTS ET AUX VACCINS**

- Accorder la priorité à la coopération avec des mécanismes internationaux en vue de garantir un accès universel aux vaccins et aux traitements, et éviter tout accord uniquement bilatéral qui limiterait la disponibilité des vaccins pour les autres États ;
- Appeler les personnes et les entités qui mettent au point les vaccins et les traitements à partager leurs connaissances, leurs données relatives au matériel biologique et leur propriété intellectuelle avec le Groupement d'accès aux technologies contre la COVID-19 (C-TAP) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour que d'autres fabricants puissent obtenir des licences aux fins d'un usage public plus large. Conditionner le financement public à la transparence et à la collaboration avec le C-TAP ;
- Évaluer de toute urgence les lois en matière de propriété intellectuelle afin de s'assurer que leurs dispositions ne font pas obstacle à la disponibilité ni à l'accessibilité économique des médicaments, traitements, appareils médicaux et innovations médicales, aussi bien sur leur territoire que dans les autres pays ;
- Veiller à ce que les critères nationaux et internationaux d'attribution des vaccins soient conformes aux normes relatives aux droits humains, prêter attention aux besoins des groupes marginalisés et prendre en compte le cadre de l'OMS pour une attribution équitable des vaccins. La société civile doit être représentée dans tous les processus décisionnels nationaux et internationaux ;
- Fournir une aide au développement suffisante, notamment sous la forme d'un appui aux mécanismes internationaux, afin de permettre aux pays à faible revenu d'acheter les vaccins dont ils ont besoin et veiller à ce que le coût ne soit jamais un obstacle.

### **ANNULATION DE LA DETTE ET AIDE FINANCIERE**

- Annuler le remboursement de la dette jusqu'à fin 2021 pour les pays qui, sans cela, seront dans l'impossibilité de faire face à la

pandémie de COVID-19 ou de s'en relever, en particulier les 77 pays les plus pauvres, et veiller à ce que tout allègement de la dette complète un financement qui aurait autrement été affecté à l'aide internationale. L'annulation de la dette doit s'accompagner de mécanismes solides de transparence et de redevabilité au niveau national ;

- Réaliser des évaluations fiables de l'impact sur les droits humains que le remboursement de la dette pourrait avoir à l'avenir, y compris les obligations non acquittées et les conditions de remboursement, de sorte que la dette soit supportable et permette aux pays débiteurs de garantir les droits économiques et sociaux de tou-te-s. Dans certains cas, cela peut impliquer la mise en œuvre de mesures d'allègement supplémentaires ;
- Soutenir les institutions multilatérales telles que l'Organisation des Nations unies (ONU) et les entités concernées du système des Nations unies (l'OMS, par exemple), ainsi que les organismes régionaux équivalents, notamment en réglant toutes les contributions ordinaires au budget le plus tôt possible. Envisager de verser des contributions supplémentaires, entre autres pour compenser les sommes que des pays moins riches ne sont pas en mesure de verser dans l'immédiat ;
- Veiller à ce que les plans de relance favorisent activement la transition vers une économie sans carbone, notamment en investissant dans des énergies renouvelables respectueuses des droits humains et en s'abstenant de renflouer sans condition les entreprises productrices de combustibles fossiles et les compagnies aériennes. Il convient de soutenir les travailleurs et travailleuses dans cette transition de façon à garantir des emplois décents et respectueux de l'environnement et à protéger le droit à un niveau de vie suffisant.